

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, Mme Laurence MEYNARD, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Arnaud GINTRAC, M. Jérôme ROGATION, Mme Brika VACHER, Mme Paule CHAMBRAGNE .

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Arnaud GINTRAC en faveur de M. Daniel LE MAO, M. Jérôme ROGATION en faveur de M. Alain HYOT, Mme Paule CHAMBRAGNE en faveur de Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

En présence de Mme LACOTTE Céline.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date 28 mai 2024. Aucune modification n'est apportée. Le procès verbal est signé.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention d'utilisation et de gestion du gymnase EST à Sarliac sur l'Isle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 01 - Redevance occupation du domaine public Food-Truck - Monsieur VESSOT
- 02 - Redevance occupation du domaine public "Ô TEMPS DES CREPES"
- 03 - Remboursement concession HABERT
- 04 - Convention d'utilisation et de gestion du gymnase EST à SARLIAC-SUR-L'ISLE
- 05 - Planning tenue bureau de vote - élections législatives 30 juin et 07 juillet 2024
- 06 - Informations diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-026 : Redevance occupation du domaine public Food-Truck - Monsieur VESSOT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public concernant l'implantation du Food-Truck appartenant à Monsieur VESSOT, le mercredi, jeudi, vendredi, samedi, soir, place Storelli.

Il propose d'accepter le stationnement du camion- Place Storelli et de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 150 € pour 6 mois.

Cette décision sera sous couvert d'une convention valable pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-027 : Redevance occupation du domaine public "Ô TEMPS DES CREPES"

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Madame DA ROS Suzanne représentante de " Ô TEMPS DES CREPES" concernant l'implantation de son Food-Truck, sur le domaine communal le mardi soir.

Il propose d'accepter le stationnement du camion- Place Storelli et de fixer une redevance d'occupation du domaine public à 100 €/an.

Cette décision sera sous couvert d'une convention valable pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-028 : Remboursement concession HABERT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une concession de cimetière avait été acquise par Madame HABERT Marie Claude, le 11 octobre 1993 pour une superficie de 7 m². Or cette concession mesure 2,5 m². A la demande de Monsieur HABERT Denis, le fils, il est nécessaire de rembourser la différence soit 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-029 : Convention d'utilisation et de gestion du gymnase EST à SARLIAC-SUR-L'ISLE

Monsieur le Maire fait état du début de construction par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux du 4^{ème} gymnase à l'Est de l'agglomération sur la commune de Sarliac sur l'Isle.

La livraison de ce gymnase est prévue pour décembre 2024. Toutefois le Grand Périgueux considère que ces gymnases, du fait de leur création par l'intercommunauté, ne sont pas seulement destinés à desservir les seules municipalités sur lesquels ils se situent mais doivent chacun concerner l'ensemble des communes du bassin de vie en vertu de règles de cohérence territoriale et de mutualisation de l'utilisation.

Les autres communes du bassin de vie sont concernées par cette implantation sont Antonne-et-Trigonant, Escoire, Savignac-les-Eglises, Sorges et Ligueux en Périgord.

Monsieur le Maire présente la convention ayant pour objet de fixer, entre les parties, les conditions de l'utilisation et de la gestion mutualisée du gymnase EST de Sarliac sur l'Isle, entre la commune de Sarliac sur l'Isle, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et les communes utilisatrices.

Concernant la gouvernance, un comité de gestion et un comité associatif et sportif seront créés. Deux représentants du Conseil Municipal sont appelés à siéger au comité de gestion et au comité associatif et sportif. Il est proposé de désigner Madame MEYNARD Laurence et Monsieur CLEYRAT Yannick pour participer au comité de gestion et au comité associatif et sportif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et de gestion du gymnase EST à Sarliac sur l'Isle
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- Valide la proposition de désigner Madame MEYNARD et Monsieur CLEYRAT Yannick pour siéger au Comité de gestion et au Comité associatif et sportif.

14 VOTANTS
 13 POUR
 0 CONTRE
 1 ABSTENTION

INFORMATION : Planning tenue bureau de vote - élections législatives
30 juin et 07 juillet 2024

Planning tenue bureau de vote- ELECTIONS LEGISLATIVES- 30 juin 2024

| Horaires | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| 8 h 00 - 10 h 30 | LABORDE Caroline | LE MAO Daniel PLANCHE Jean Luc | CHAMBRAGNE Paule |
| 10 h 30 - 13 h 00 | SIOSSAC MOULINE Virginie | HYOT Alain | COUTY Florent |
| 13 h 00 - 15 h 30 | GINTRAC Arnaud | LE MAO Daniel | DENIS PALEM Sylvie |
| 15 h 30 - 18 h 00 | CLEYRAT Yannick | MEYNARD Laurence | JALADIS Stéphanie |

Planning tenue bureau de vote- ELECTIONS LEGISLATIVES- 07 juillet 2024

| Horaires | | | |
|----------|--|--|--|
| | | | |

| | | | |
|-------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| 8 h 00 - 10 h 00 | LABORDE Caroline | LE MAO Daniel PLANCHE Jean Luc | SIOSSAC MOULINE Virginie |
| 10 h 00 - 12 h 00 | COUTY Philippe | HYOT Alain | COUTY Philippe |
| 12 h 00 - 14 h 00 | GINTRAC Arnaud | COURNIL Sébastien | ROGATION Jérôme |
| 14 h 00 - 16 h 00 | DENIS PALEM Sylvie | LE MAO Daniel | CHAMBRAGNE Paule |
| 16 h 00 - 18 h 00 | JALADIS Stéphanie | MEYNARD Laurence | VACHER Brika |

INFORMATION : Informations diverses

02 juillet : Concert MNOP au château des Bories

13 juillet : Repas Républicain

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2024-026 : Redevance occupation du domaine public

Food-Truck - Monsieur VESSOT

MA-DEL-2024-027 : Redevance occupation du domaine public

"Ô TEMPS DES CREPES"

MA-DEL-2024-028 : Remboursement concession HABERT

MA-DEL-2024-029 : Convention d'utilisation et de gestion du gymnase EST à SARLIAC-SUR-L'ISLE

MA-DEL-- : Planning tenue bureau de vote - élections législatives

30 juin et 07 juillet 2024

MA-DEL-- : Informations diverses

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. DANIEL LE MAO

Signature Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Signatures des membres présents :

| | | | |
|---|---|---|---|
| M. Daniel LE MAO (Président de séance) | | M. Alain HYOT | |
| Mme Stéphanie JALADIS | | M. Philippe COUTY | |
| M. Sébastien COURNIL | | M. Jean Luc PLANCHE | |
| Mme Laurence MEYNARD | | Mme Virginie SIOSSAC MOULINE (Secrétaire de séance) | |
| M. Yannick CLEYPAT | | Mme Caroline LABORDE | |
| Mme Sylvie DENIS-PALEM | | M. Arnaud GINTRAC | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Daniel LE MAO) |
| M. Jérôme ROGATION | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Alain HYOT) | Mme Brika VACHER | ABSENT EXCUSÉ |
| Mme Paule CHAMBRAGNE | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Virginie SIOSSAC MOULINE) | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Séance du 20/06/2024 clôturée à 20h05